

**PROJET à
approuver
le 27 avril 2010**

COMMISSION HARMOS ET HORAIRESCOLAIRE (HHS)

N°11 /2010

Procès-verbal de la séance du 9 mars 2010

Présent-e-s

Mesdames et Messieurs

Frédéric Wittwer (DIP-SG), Claude Goldschmid (DIP - SG), Patrick Hess (DIP-SG)
Michael Kleiner (DIP-SG), Teresa Skibinska (DIP-SG),
Paolo Cattani (Dir. d'établiss.),
Bernard Riedweg (DGEP),
Nadia Keckeis (SCC-DIP)

Isabelle Widmer (ACG-Ville de Genève),

Didier Bellardant (GIAP),
Bernard Matthey (ARA),

Sandra Capeder (GAPP), Anne Thorel Ruegsegger (GAPP),

Julien Fiorina (SPG), Sabrina Duhoux (SPG), Laurent Vité (SPG) (remplace Mme Studli)

Claude Dupanloup (FASe), Nadia Mayor (FASe),

Peter Minten (CPM), Katia Oppliger Siron (APFEGM),

Sybille Bonvin (AGS), Elena Santiago (AGS)

Excusé-e-s:

Mesdames et Messieurs

Manuel Schüle (DGCO), Gilles Chamoux (SLJ),
Claude Howald (GIAP),
Sandrine Comment (GAPP),
Nathalie Studli (SPG) (remplacée par M. Vité)
Philippe Chanon (CMG), Guy Girod (ASPEM),
Silvia del Bianco (IJD), Gérard Desmeules (APFEGM),

Karin Müller (SRED), Daniela di Mare Appéré (SRED), Muriel Pecorini (SRED),
Marco Spagnoli (SRED)

F. Wittwer ouvre cette nouvelle séance de la commission HHS en excusant les absences annoncées de Mmes Howald, Comment et del Bianco ainsi que de MM. Schüle, Chamoux et Chanon. Il ajoute que Mme Studli est aujourd'hui remplacée par M. Vité pour la SPG.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 mars 2010

En raison de la proximité de la dernière séance, les membres de la commission ont reçu un peu tardivement le projet d'ordre du jour ainsi que le PV du 2 mars, qui se révèle précieux pour suivre l'évolution des travaux.

F. Wittwer imagine que ce document fait l'objet d'un certain nombre de remarques. Il indique avoir reçu de la part de M. Minten une proposition de modification à intégrer en page 8 du PV, 6^{ème} par:

"P. Minten estime qu'une distinction doit être faite entre un groupe de travail et un groupe où chacun *défend les intérêts de son milieu*. Cette commission est en quelque sorte un groupe d'experts. "L'expertise de **P. Minten** s'est étendue au fur et à mesure des travaux conduits et des études réalisées, ce qui lui permet d'acquérir aujourd'hui une certaine indépendance par rapport à ceux *qu'il représente et il soutient la proposition de ne présenter qu'un modèle de 41/2 jours*.

Le modèle retenu est certes satisfaisant pour les enfants mais il pose un certain nombre de problèmes aux professeurs de musique ou de sport qui perdent ainsi ½ journée d'enseignement. Des aménagements devront en conséquence être trouvés *afin de compenser cette perte qui a des implications sur l'emploi*. Par ailleurs il constate que dans le tableau comparatif des horaires scolaires des cantons romands, que le canton de Genève finit la journée plus tard que les autres cantons. "

Page 6, antépénultième par.: **Mme Oppliger Siron** demande que la seconde phrase de son intervention soit supprimée.

Page 8, 5^{ème} par.: le mot "enseignant" est inséré dans l'avant-dernière ligne entre "corps" et "que de passer".

Le procès-verbal du 10 mars 2010 est adopté par les membres de la commission, sous réserve de ces modifications.

K. Oppliger Siron fait part de son sentiment après relecture du PV. Elle craint que le fait de faire des remarques négatives à l'encontre des parties qui ne se reconnaissent pas complètement dans les travaux de la commission soit en fait une façon pour certains de se donner bonne conscience, de se convaincre que le résultat des travaux avait été l'unique voie possible. Elle pense que chaque intervention à sa place car cela ouvre le débat.

F. Wittwer confirme qu'il est important que chacun puisse s'exprimer dans une certaine franchise. Il est maintenant important de démarrer la phase de consultation, qui laisse ouvert un débat assez large pour réunir les différents éléments les plus pertinents pour la suite des travaux. **F. Wittwer** ne préjuge de rien. Des articles ont récemment paru dans la presse concernant la réorganisation de l'enseignement primaire et les moyens à mettre en œuvre dans une perspective d'augmentation de l'horaire scolaire. La consultation porte, pour rappel, uniquement sur un modèle d'horaire scolaire qui tient compte de la

volonté politique défendue par le Conseiller d'État, le Conseil d'État et le Grand Conseil d'augmenter cette dotation, pas sur autre chose. Le travail se déroule en parallèle de manière intense sur le plan romand dans la perspective de l'adoption par la Conférence romande de l'instruction publique d'une dotation horaire harmonisée. La situation souhaitée pour Genève dès 2011 se situe dans la moyenne légèrement supérieure de ce que l'on sait être attendu dans les autres cantons, qui partaient avec une situation moins défavorable. Nous sommes donc dans la bonne cible s'agissant des propositions faites en termes de dotation horaire.

F. Wittwer propose d'examiner aujourd'hui les éléments de contenu de la brochure explicative; de consacrer un moment pour valider le document de communication, qui résume sur deux pages "l'essentiel en bref"; de consacrer un moment à la liste de l'ensemble des instances consultées; de passer enfin en revue un certain nombre de modalités pratiques liées à la communication et à la transmission de l'information.

2. Validation (sur le fond) de la nouvelle version de brochure explicative

F. Wittwer tient en préambule à remercier toutes celles et ceux qui ont permis, par leur relecture attentive et leurs propositions de corrections, de donner plus de clarté à ce document. Il ajoute avoir, avec Mme Skribinska et MM. Hess et Goldschmid, essayé de donner une structure plus solide à cette brochure, qui doit servir de support à la consultation et pouvoir dans le même temps être déclinée sous différentes formes. Il s'agit maintenant d'ouvrir une discussion de fond, pour savoir s'il reste dans ce document des points non conformes à l'état d'esprit de la discussion.

Sur le plan formel, cette brochure sera confiée à des spécialistes du graphisme et de la mise en forme, de manière à lui donner la forme la plus lisible et attractive possible. Le format choisi, assez petit, correspond à celui de la documentation remise aux citoyens dans le cadre des objets et votations politiques.

M. Dupanloup remercie F. Wittwer pour les éléments de modifications introduits, qui permettent au document de gagner en clarté et en impact au niveau des explications que l'on peut en tirer. Il souhaite faire une remarque sur le fond, qui porte sur le fait que l'on s'était arrêté, s'agissant de la grille horaire, à parler d'activités extrascolaires et périscolaires plutôt que parascolaires. Dans les observations déjà transmises, il avait par ailleurs été signalé que l'appellation exacte des cuisines scolaires était "cuisines et restaurants scolaires". Cela a été corrigé presque partout, sauf en page 12.

M. Hess indique avoir déjà fait le nécessaire.

F. Wittwer revient sur la première remarque de M. Dupanloup; il juge important de se mettre d'accord sur la signification du tramé rose par rapport au reste (en blanc). Du point de vue du contre-projet à l'initiative IN 141, inscrit à l'ordre du jour de la session de mars du Grand Conseil, l'accueil continu à la journée concerne le parascolaire. Que celui-ci travaille en collaboration avec le périscolaire (FASe, Ajeta, milieux du sport et de la musique, etc.) est un objectif mais l'obligation très claire porte uniquement sur le parascolaire. Parler d'activités périscolaires englobe tout le reste, qui correspond à partie blanche de la grille, et qui relève du "libre choix" de l'offre et de la demande, sans obligation pour les collectivités d'organiser ces activités dans un temps défini. C'est la raison pour laquelle il a été jugé plus opportun de laisser cette intitulé.

M. Dupanloup relève que les communes, parties prenantes, s'appuient sur plusieurs piliers, dont le parascolaire.

M. Wittwer ajoute que toutes les communes, y compris les 4 non membres du GIAP, ne peuvent passer outre l'obligation d'organiser les activités parascolaires.

M. Dupanloup insiste sur le fait que le GIAP doit être en phase avec les différentes activités proposées. Il souligne l'effet moteur visé à travers cette consultation. Sérier ainsi les choses autour du parascolaire fait abstraction de toutes les autres activités; certains partenaires pourraient de ce fait se sentir moins concernés, moins motivés à être parties prenantes. C'est une question d'approche interne.

Mme Capeder précise que dans l'organisation des familles autour de l'horaire scolaire, le pilier est le parascolaire, en tant qu'entité directement en lien avec l'école. Le périscolaire n'est certes pas inexistant, mais il n'est pas possible pour les parents de s'y appuyer de manière fixe, régulière et sur inscription. Reste à voir comment ces activités vont évoluer dans l'avenir. Au niveau du grand public, les parents ne s'appuient pas dans leur organisation sur la FAS'e ou encore sur les cours de musique ou de sport, même s'il s'agit là d'activités existantes, sauf pour les tout petits.

M. Kleiner note que la commission a réussi avec le temps à créer un langage commun. L'on part précisément, dans cette brochure, d'a priori basés sur ce langage commun qui, pour la personne externe, peut se révéler très ardu, avec des acronymes en nombre, nulle part listés. La notion d'horaire blocs et/ou continu n'est pas évidente à comprendre. Pour susciter une réaction positive, pour que les gens répondent de manière constructive, un effort de clarification est nécessaire.

F. Wittwer indique qu'un exercice de synthèse a été effectué, qui inclut la description des activités de la commission jusqu'à ce jour. Comme le disait P. Minten lors de la dernière séance, tous les membres de la commission sont devenus un peu plus experts au fur et à mesure des travaux. L'opération de consultation consiste maintenant, à partir de ce cadre de travail, à communiquer et à informer les gens, à leur faire passer un certain nombre de messages.

Ce qui caractérise le parascolaire, ajoute **F. Wittwer**, est non seulement la proximité temporelle avec des activités qui précèdent ou suivent directement les périodes scolaires, mais aussi la proximité géographique. Le périscolaire n'est pour sa part pas concerné par ce lien obligatoire entre l'horaire et l'endroit où se trouve l'école. Une articulation est effectivement prévue entre les différentes activités périscolaires, pour qu'elles soient intégrées au parascolaire. Il serait peut-être bien de l'indiquer plus clairement.

F. Wittwer rappelle que le Concordat Harmos pose une obligation pour les horaires blocs et une incitation pour les structures de jour, c'est-à-dire les activités parascolaires.

La brochure n'est, certes, pas facile à lire. Faire le résumé du résumé du résumé prêterait le flanc à être totalement réducteur. Les gens comprendraient alors ce qui est écrit, mais pas ce qui leur est demandé. Le document de communication suggère, pour plus d'information, de lire tel ou tel passage de la brochure.

S. Bonvin dit avoir fait lire la brochure à une personne non membre de la commission, qui a immédiatement signalé qu'il manquait un lexique. Il n'est pas donné à tout le monde de comprendre tous les termes évoqués. Il conviendrait peut-être, juge **S. Bonvin**, d'organiser une campagne de communication, en

prévoyant 3-4 séances à organiser dans les communes ou les régions du canton, pour vulgariser cette brochure. L'on touche ici à un sujet très important pour les parents, à savoir leurs enfants.

F. Wittwer prend note de cette remarque relative au lexique et à la nécessité d'organiser une campagne de communication. Les représentants du DIP sont à disposition pour mettre en place des séances d'information. Il est possible de s'accompagner du format minimum de document, en version PowerPoint, à compléter le cas échéant selon les spécificités et besoins de chacun, pour insister sur les points importants et les enjeux du dossier.

K. Oppliger Siron souhaite faire une remarque plus précise relative au texte de la brochure. Elle note que l'on fait état, s'agissant du scénario 1, des répercussions sur les conditions de travail des enseignants-e-s. Regrettant que cette constatation ne soit pas reprise pour le scénario 3 présenté à consultation, elle demande de l'ajouter aussi pour ce dernier scénario.

L. Vité note que la phrase (page 3) relative à la volonté de rétablir cette demi-journée d'enseignement et au principe que "plus d'école" peut contribuer à l'amélioration de la formation des élèves, entretient une forme de confusion entre l'organisation de la semaine et l'augmentation de la dotation horaire. Collisionner ainsi les deux choses renforce le sentiment, d'ailleurs déjà exprimé par certains dans la presse, que la suppression du samedi matin d'école a induit une réduction de la durée d'enseignement, ce qui n'est pas le cas. Un tel malentendu est problématique du point de vue de la concertation.

F. Wittwer précise qu'il est ici question de plus d'école par rapport à la référence qui date d'avant la suppression du samedi matin.

L. Vité conteste par ailleurs le terme "aujourd'hui", qui figure dans l'encadré, en début de la page 8. Il n'est pas sûr que ce fait soit récent.

Reconnaissant que le phénomène n'est pas nouveau, **F. Wittwer** accepte de supprimer "aujourd'hui".

L. Vité juge que la fin de page est bizarrement structurée: on laisse croire que ce sont là des choses qui ne sont pas encore faites mais qui le seront enfin.

F. Wittwer souligne l'importance d'éviter tout malentendu en laissant croire que l'on ne faisait rien jusqu'ici. La formulation doit en ce sens être améliorée, avec des points plus précis à mentionner.

S. Duhoux estime que lister les choses ainsi n'est pas opportun. Il serait préférable de parler uniquement de renforcement de l'enseignement, conformément à ce qui est prévu dans le PER.

F. Wittwer comprend que le fait de trop détailler puisse être perçu comme une non reconnaissance du travail effectué et intensifié ces dernières années. L'autre option consisterait effectivement à indiquer les éléments du PER.

L. Vité relève, s'agissant de la page 8, que l'on parle plus facilement de "production" que d'"écriture" de textes.

B. Matthey propose de remplacer le verbe "améliorer" de la première puce relative au cycle moyen par "donner plus de temps à l'enseignement de la lecture

et de la grammaire".

M. Kleiner note que les deux questions qui se trouvent en bas de page 3 lancent le reste de la brochure, sans toutefois être dans un encadré jaune ce qui est quelque peu déconcertant.

F. Wittwer répond que c'était le but recherché. La consultation porte sur la manière de réaliser de la manière la plus intelligente possible l'augmentation de la dotation horaire. Il conviendrait en revanche de mettre un point d'exclamation en lieu et place du point d'interrogation après "plus d'école".

M. Kleiner juge que l'encadré jaune de la page 9 ne devrait pas en être un, dès lors qu'il s'agit en fait de la légende du tableau.

F. Wittwer propose que la mise en forme du document soit reprise par Mme Skribinska ainsi que MM. Hess et Goldschmid, et de se limiter aujourd'hui aux problèmes de fond.

S. Duhoux revient à la page 8, dont le titre "Plus de temps pour mieux apprendre plus de choses" lui pose problème. Peut-être conviendrait-il d'enlever le "mieux". Sa proposition est acceptée.

L. Vité parlerait d'avoir plus de temps pour renforcer les apprentissages.

S. Duhoux souligne, s'agissant de la grille de la page 9, que les représentants du corps enseignant n'ont jamais voulu être "pinailleurs" s'agissant des minutes, mais que le but de cette grille est de préciser les choses en la matière, et qu'elle doit en ce sens être conforme à la réalité du terrain. Il convient en ce sens de remplacer, pour le cycle 2, 28 par 28,9, avec une augmentation induite sur l'année.

F. Wittwer explique que le nombre de minutes DIP diminue moins que le nombre de périodes. Il propose d'ajouter une remarque relative au cycle 2, pour dire qu'il y a actuellement 8 périodes de 50 minutes par semaine, ce qui correspond effectivement à 28,9 périodes hebdomadaires. Il est important d'être précis dans les chiffres.

M. Riedweg estime que l'élément important de la page 8 a trait au fait que l'aspect de la systématisation récurrente dans le travail est améliorée.

C'est là, note **F. Wittwer**, le principe même de l'harmonisation scolaire qui concerne, outre la question de la dotation horaire, la scolarité obligatoire dès 4 ans révolus. Le but est donner plus de temps à tous les élèves pour l'apprentissage. Tout cela procède de la même volonté et de la même logique.

B. Matthey souligne le caractère remarquablement confus du 1^{er} encadré du point de vue du style et s'interroge sur l'esprit de ce paragraphe, dans lequel trois points se suivent, sans articulation ni argumentation logique.

L. Vité revient à la page 8 et aux paragraphes relatifs aux cycles élémentaire et moyen, pour demander si l'idée vise ici à mettre en avant des apprentissages qui vont être renforcés ou plutôt un renforcement des apprentissages. L'on pourrait mettre l'accent sur le fait que l'on va progresser, avec plus de temps disponible.

F. Wittwer proposera une nouvelle formulation, qui circulera rapidement entre

les personnes directement concernées, exprimant clairement ce que l'on vise pour les cycles élémentaire et moyen en termes d'attente dans les plans d'études. Il remercie d'ores et déjà les personnes qui seront sollicitées pour leur contribution.

B. Matthey pose la question du "ces" différents aspects" (cf cycle élémentaire").

F. Wittwer suggère de reprendre ce passage, en écrivant "sous différents aspects".

Il confirme qu'un lexique sera donc établi, avec différents termes à expliciter: PER, MER, para et périscolaire, GIAP, GAPP, etc.

P. Hess indique que la brochure est en train d'être mise en page pour que la version papier puisse être imprimée le plus rapidement possible. Elle sera aussi accessible sur le net.

S'agissant de la diffusion du document, deux options sont possibles: soit un certain nombre d'exemplaires sont envoyés par l'imprimeur directement aux organismes faïtiers, ce qui permettrait de gagner du temps; soit tous les exemplaires reviennent au département et les organismes viennent, sur demande, les chercher. Il serait en fait bien de prévoir les deux options, les organismes étant invités à indiquer le nombre d'exemplaires désirés et l'adresse (avec personne de référence) à laquelle les envoyer. **P. Hess** ajoute que 10'000 exemplaires de cette brochure seront imprimés.

F. Wittwer propose à chaque organisation de déterminer le nombre d'exemplaires papier nécessaire, étant entendu que ce document figurera sur le site du DIP, et qu'il sera adressé par voie électronique puis postale aux différentes instances concernées.

E. Santiago juge dommage de se limiter à parler (page 2) "des différentes prestations d'activités hors temps scolaire" et de ne pas citer ces différentes activités périscolaires.

S. Capeder estime qu'il serait important d'avoir, en annexe, la liste des membres de la commission.

P. Hess précise qu'il est indiqué sur ce point, dans la brochure de communication, que la commission est composée des représentant-e-s du DIP, des communes genevoises, des parents d'élèves, des enseignant-e-s du degré primaire et des principaux prestataires d'activités dans le domaine de la culture, de la musique, du sport, des loisirs, etc. L'option choisie vise à préciser en quoi la commission consiste, tout en laissant la possibilité de prendre connaissance de la liste complète de ses membres du le Net.

F. Wittwer distingue trois choix possibles: soit l'on indique les différents domaines représentés, soit l'on mentionne les noms des différentes associations représentées, soit l'on intègre, éventuellement en annexe, la liste complète des membres de la commission, avec les associations qu'ils représentent.

S. Capeder relève que si l'idée est de distribuer largement les deux pages du document de communication, il serait opportun d'y donner les noms des groupements.

F. Wittwer précise que la liste des membres de la commission sera donc mise en annexe, le document de communication se limitant à donner le nom des

instances représentées.

La brochure reprendra quant à elle la formulation de la page 2 du document de communication, soit la liste des différents domaines concernés.

Les membres de la commission ont reçu la liste des instances consultées, qui recouvre tout le périmètre prévu et annoncé. **F. Wittwer** demande d'ajouter à la liste des partis politiques les partis pas forcément ou plus représentés au Grand Conseil: Solidarités, A Gauche Toute, etc.

I. Widmer note que la Fédération des restaurants scolaires n'apparaît pas dans cette liste. Peut-être faudrait il officiellement les associer. Elle confirmera ou infirmera cette proposition par mail.

N. Mayor s'étonne que Cap Loisirs ne figure pas dans la liste.

S. Bonvin souligne toute la difficulté d'avoir une liste exhaustive. Pourquoi ainsi ne pas inscrire dans cette liste l'Église Évangélique de la Ville de Genève?

F. Wittwer relève que seules les Églises principales ont été retenues. Il n'était en revanche pas possible de ne pas s'adresser à chacun des Consuls.

S. Bonvin précise que le GLAJ, qui regroupe toutes les associations de jeunesse, pourrait à ce titre être ajouté à la liste et servir de relais.

Pour répondre à **Mme Oppliger** qui s'interroge sur l'absence du SIT dans cette liste, **F. Wittwer** explique que les syndicats seront interpellés par le biais de la CGAS (à vérifier avec eux), qui s'adressera ensuite à chacun d'eux. Le SSP est quant à lui directement consulté dès lors qu'il intègre une "branche" enseignants. Tous les autres syndicats sont une fois encore réunis sous la dénomination CGAS.

Il est important que chaque partenaire consulté sache précisément qui d'autre est consulté : cette liste sera ajoutée en annexe.

Pour ce qui est de la logique dans laquelle les différentes associations sont citées, **Cl. Goldschmid** précise que l'ordre retenu reprend celui d'un des tout premiers documents de la commission.

F. Wittwer ajoute que cet ordre pourrait être revu.

3. Validation du document de communication

F. Wittwer précise en préambule que ce document de communication a été rédigé dans un souci de grande concision. Il demande aujourd'hui aux membres de la commission, non pas de se situer sur tel ou tel terme choisi, mais de préciser si ce document permet ou non de comprendre l'essentiel du message.

Il donne quelques minutes à chacune et à chacun pour prendre connaissance du document.

K. Oppliger Siron pense qu'il serait plus opportun que la 3^{ème} puce (2^{ème} page) soit intitulée "sur 4 jours, par l'allongement du temps scolaire de chaque journée".

Cl. Dupanloup revient sur le terme "parascolaire" (1^{ère} page), qu'il juge trop restrictif. S'agissant de la composition de la commission, et sachant qu'il a

préalablement été décidé de conserver ici la liste des principaux domaines d'activités, il suggère d'ajouter "éducation" à la liste.

E. Santiago estime qu'il est très négatif de dire dans un résumé que "les élèves auront ainsi de meilleures chances de réussir" et d'y ajouter que "cela permettra aussi de mieux assurer la prise en charge et le suivi des élèves en difficulté" (1^{ère} page). Il est négatif de motiver un argument là-dessus. Il serait préférable de parler des mêmes possibilités offertes à tout le monde grâce au Concordat commun.

F. Wittwer rappelle que l'augmentation de la dotation horaire est une décision spécifiquement genevoise; Harmos ne le demande pas mais fixe uniquement les standards et plans d'études par région linguistique.

B. Matthey ne partage pas l'avis selon lequel parler de meilleurs chances de réussite serait négatif.

F. Wittwer assure être très clair quant aux objectifs d'Harmos, qui vise à ce que la formation de base de tous les élèves réponde à un certain nombre d'objectifs et d'attentes. On donne plus de temps aux élèves pour permettre particulièrement aux élèves en difficulté d'atteindre les compétences de base. La politique éducative a pour objet de porter l'attention sur les élèves qui arrivent en fin de scolarité obligatoire sans maîtriser ces compétences de base.

J. Fiorina évoque la formulation "... et de mieux mettre en valeur les capacités des élèves quel que soit le niveau social de leurs parents", pour s'interroger sur les capacités dont il est ici fait état, sachant qu'il n'y a pas seulement les capacités scolaires. Il n'est par ailleurs pas prouvé que l'augmentation de la dotation horaire offre de meilleurs chances de réussir. **J. Fiorina** prend l'exemple d'élèves qui bénéficieraient de plus d'heures d'enseignement mais se retrouveraient à 35 dans une même classe. Les chances de réussites ne pourront être améliorées que si les moyens sont garantis. Il n'est pas non plus prouvé qu'une meilleure prise en charge des élèves en difficulté permette de résoudre les problèmes; des lieux doivent être prévus pour parler avec l'enfant et/ou ses parents de ces difficultés, alors même que l'augmentation de dotation horaire rendra peut-être l'organisation plus difficile dans certains établissements.

J. Fiorina dit vouloir proposer une modification de cette formulation, pas très heureuse en l'état.

F. Wittwer rappelle les deux mots clé du processus d'harmonisation, soit la qualité de la formation des élèves et la perméabilité. Ce processus vise aussi les élèves ayant plus de difficultés. L'augmentation de la dotation horaire doit aussi permettre d'améliorer les chances et la qualité de formation des élèves. Le débat ne doit pas être réinitialisé sur ce point.

J. Fiorina suggère de dire alors que "le but recherché par toutes ces mesures est d'améliorer la qualité de la formation des élèves".

B. Matthey juge incontestable que le fait de donner plus de temps à l'enseignement permettra d'améliorer la qualité de la formation. Il va par ailleurs de soi que ce but ne pourra être atteint si les élèves se retrouvent à 35 dans une classe.

Il paraît donc évident pour M. Matthey, en déduit **J. Fiorina**, que les conditions de travail actuelles seront maintenues.

S. Bonvin se dit gênée par la précision "quel que soit le niveau social de leurs parents". Un enfant peut en effet être doué quelque soit ce niveau; l'objectif doit être d'améliorer la qualité de tous.

F. Wittwer répond que les autorités savent bien que davantage de fils d'avocats ou de médecins que d'ouvriers ont accès à la formation supérieure; cet écart tend d'ailleurs plutôt à se creuser à Genève. En substance, le principe de démocratisation vise à ce que les élèves défavorisés socialement puissent aussi avoir accès à la meilleure formation possible, en fonction de leurs capacités. Harnos doit pouvoir servir "d'ascenseur social", faire en sorte que les élèves qui sont les moins favorisés puissent avoir ces accès, en fonction de leurs capacités. Il est important de le préciser au moment où l'on modifie les horaires scolaires et donc les habitudes des gens.

B. Riedweg note que la partie "Sur quoi porte la consultation" fait trois fois référence à la majorité ou à la grande majorité. C'est très lourd.

M. Kleiner relève que l'on ne voit pas ce qui est attendu de la consultation: comment? À qui elle s'adresse? Où apporter sa contribution utile?

B. Matthey suggère de dire qu'elle se situe dans le cadre d'une amélioration de la situation.

N. Keckeis demande s'il est prévu d'insérer le schéma dans ce document, pour que les gens puissent ainsi voir concrètement ce qui est proposé.

F. Wittwer précise que les scénarios de base ainsi que les horaires détaillés seront certainement présentés de manière différente graphiquement parlant. Ce schéma ne sera en revanche pas inséré dans le document de communication: il nécessiterait d'être trop réduit pour être présenté dans un document de deux pages. Le but de l'opération de communication vise, rappelle **F. Wittwer**, à éviter de repartir de zéro. Il convient en ce sens de ne pas rendre public un document ou une information qui serait hors contexte.

Il faut éviter que les gens puissent penser que leur réponse équivaut à une sorte de vote. Sachant que le DIP va de toute façon augmenter la dotation horaire, la consultation vise simplement à proposer un modèle d'horaire qui prend en compte les nécessités des uns et des autres. La discussion interviendra seulement au moment du projet de loi.

K. Oppliger Siron s'interroge sur l'après consultation. Il sera alors important que les remarques soient prises comme ressources et pas comme contraintes, revendications ou encore dommages collatéraux inévitables.

4. Modalités pratiques de la consultation

F. Wittwer suggère à ce stade de déterminer le délai qui sera nécessaire à la consultation, en tenant compte des vacances de Pâques. Il rappelle que le Chef du département rencontrera l'ACG le 24 mars prochain, notamment pour présenter la question de l'horaire scolaire. Le lancement de la consultation suivra, annoncé par **conférence de presse le jeudi 25 mars à 11h00**.

Les membres de la commission qui pourront être présents à la conférence de presse sont les bienvenus, à savoir si possible un représentant des différents milieux. Un rappel sera envoyé à chacun, l'invitant à faire part de ses disponibilités.

S. Bonvin demande si M. Beer sera présent à cette conférence de presse.

F. Wittwer répond qu'il se déterminera sur ce point, mais qu'il ne devrait en principe pas être présent. Il s'agit à ce stade d'une démarche de la commission HHS.

Pour revenir à la question du délai, **F. Wittwer** juge important de ne pas laisser trop de temps non plus, pour éviter de laisser passer la période de vacances d'été.

Les membres de la commission se mettent d'accord pour que **le dernier délai fixé pour répondre aux questions soit fixé au 14 mai** (information à inscrire dans la brochure).

F. Wittwer précise encore que des spécialistes externes seront mandatés pour dépouiller et classer les réponses, qui seront toutes réunies dans un document, y compris celles émanant d'associations non sollicitées et qui seront clairement indiquées comme telles. Une synthèse sera rédigée d'ici la fin mai. Un point de situation suivra. La commission HHS sera à nouveau appelée à se réunir au début du mois de juin pour examiner les résultats de la consultation, l'optique étant que M. Beer soit saisi du projet de loi avant les vacances et que celui-ci soit traité par le Grand Conseil en septembre-octobre. Les membres de la commission pourront aussi bénéficier d'une présentation des informations et documents qui seront mis sur le site. Tous les collaborateurs du DIP recevront le document de communication le 25 mars, de même que tous les organismes consultés. Ce document devra donc être validé, par voie de consultation, avant cette date.

F. Wittwer ajoute que l'on trouvera sur la page d'accueil du DIP un accès immédiat à Harmos et aux horaires scolaires. Il est ensuite important que chacun relaie l'information sur son propre site, dans le cadre d'une consultation ouverte.

P. Hess précise que le but est d'avoir un seul lien d'ouverture du portail, sur le modèle de la structure aujourd'hui en ligne s'agissant des conseils d'établissement. La brochure papier sortira vraisemblablement d'imprimerie quelques jours après la conférence de presse. Il convient, pour garantir ce délai, de peaufiner encore les derniers ajustement d'ici à demain soir, dernier délai pour envoyer ensuite le document à la publication.

S. Bonvin souhaite savoir si cette brochure sera imprimée pour le 27 mars, date de l'Assemblée générale de l'AGS.

P. Hess prend note de cette date mais précise ne pas être sûr que la brochure sera prête à cette échéance.

K. Oppliger Siron souhaite savoir si les retours de consultation seront disponibles sur le site.

F. Wittwer lui confirme qu'ils seront effectivement accessibles à tout le monde.

Cl. Dupanloup demande si la mise à jour de ce document sera disponible rapidement.

F. Wittwer répond que la version envoyée à l'imprimeur, qui intégrera les différentes remarques, sera transmise aux membres de la commission dans les meilleurs délais. Tous les documents une fois validés seront eux aussi mis à disposition de la commission.

Aucune séance de la commission ne sera en principe organisée avant la conférence de presse.

La séance est levée à 18h45.

PROJET